

AGENDA 21 DE L'ESSONNE

OBJECTIF

2050



L'AGENDA 21 DE L'ESSONNE



Michel BERSON
Président
du Conseil général
de l'Essonne

L'Essonne apportera sa contribution à l'engagement mondial de réduire par 4, d'ici 2050, ses émissions de gaz à effet de serre. La mobilisation de tous permettra d'atteindre **"l'Objectif 2050"** et d'être, ensemble, à la hauteur des enjeux pour l'avenir.

À l'orée du XXI^e siècle, les consciences ont en effet basculé et la nécessité d'un développement durable s'est imposée.

Avec le réchauffement climatique et l'épuisement inéluctable des ressources naturelles et énergétiques, l'urgence environnementale est désormais au cœur de toutes les préoccupations.

Pour relever ce défi de long terme, toutes les énergies doivent être mobilisées : celles des organisations internationales comme celles des in-

dividus, des nations, des entreprises privées. **Les collectivités locales**, dont le département de l'Essonne, doivent impulser cette mobilisation.

L'Essonne apportera SA CONTRIBUTION

Institutions de proximité, elles peuvent contribuer à changer les comportements individuels ; aménageurs des territoires, elles peuvent orienter le développement

vers des pratiques plus responsables. C'est pourquoi, le Conseil général de l'Essonne s'est engagé dans cette voie avec la réalisation d'un agenda 21 départemental. Après une première étape qui a conduit à la réalisation de près de 120 engagements, nous abordons en 2008, la seconde étape. Notre démarche est à la fois transversale et partenariale, mobilisant près de 150 acteurs locaux : entreprises, administrations, collectivités, associations. ■



UNE DÉMARCHE menée sous le regard des Essonnien

CONTACT

Élodie VAXELAIRE
evaxelaire@cg91.fr
Tél. : 01 60 91 94 41

POUR EN SAVOIR PLUS

www.essonne.fr
rubrique
"développement durable"
www.agenda21.essonne.fr
agenda21@cg91.fr

SENSIBLE À L'INTÉGRATION du développement durable dans ses politiques publiques, le Conseil général élabore en mars 2002 un Agenda 21, associant les Essonnien.

Des engagements sous surveillance !

La démarche participative est un des grands principes de l'Agenda 21. En d'autres termes, il s'agit d'associer l'ensemble des Essonnien à la mise en œuvre de ce projet. Son élaboration citoyenne s'est concrétisée par :

- l'interview de 164 Essonnien, représentatifs de la population du territoire départemental,
- la rencontre de la population lors de 7 forums,
- l'analyse de 582 propositions citoyennes.

Cette large consultation a permis au Conseil général de définir :
120 engagements, répartis en 21 objectifs, eux mêmes structurés en 4 orientations, qui constituent l'Agenda 21.

En décembre 2003, le Conseil général s'est doté d'un dispositif original, **l'Observatoire participatif des engagements (OPE)*** qui permet aux Essonnien volontaires de suivre la mise en œuvre de ses 120 engagements. ■

*L'Observatoire participatif des engagements (OPE)

Entre 2003 et 2008, l'Observatoire participatif des engagements a suivi et évalué la mise en œuvre des 120 engagements de l'Agenda 21. L'OPE a été acteur de certains d'entre eux (ex : "Quinzaine du commerce équitable"). La participation de 428 Essonnien (entreprises, citoyens, acteurs locaux, etc.), qui ont consacré plus de 10 000 heures de bénévolat, est le gage du respect des engagements pris.

Chaque année, l'OPE, au même titre que les services du Conseil général, présente en Assemblée départementale son propre bilan de l'année écoulée et les perspectives pour l'année suivante.

Cent trente agents du Conseil général ont occupé une fonction de pilotage des actions de l'Agenda 21 et près de 500 agents participent à la mise en place des actions. Les groupes de travail transversaux ont fait évoluer les pratiques internes. Ainsi, l'intégration de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics ou l'exigence de matériaux aux normes "haute qualité environnementale" (HQE) dans la construction des bâtiments, sont désormais intégrées à la culture de l'administration.



CONTACT

Élodie VAXELAIRE
 evaxelaire@cg91.fr
 Tél. : 01 60 91 94 41

Information et sensibilisation

Le Conseil général souhaite sensibiliser le public aux problématiques du développement durable en misant sur la pérennité de ses campagnes d'information et de communication.

- Essonne verte - Essonne propre
- No déchets
- Conférences et projections de films (pendant la semaine nationale du développement durable)
- Construis notre monde, destinés aux élèves de 6^e et 5^e en Essonne, distribués à la rentrée
- Besoin d'EDD ?, un guide destiné à accompagner les porteurs de projets
- Le site Internet

<http://www.agenda21.essonne.fr>
www.essonne.fr qui constitue la rubrique développement durable du site
<http://www.essonne.fr> complète ce dispositif d'information du grand public.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.essonne.fr
 rubrique "développement durable"
www.agenda21.essonne.fr
agenda21@cg91.fr

UNE VALEUR AJOUTÉE LA SOLIDARITÉ

EN ESSONNE, le développement durable passe par la valeur "solidarité" car il doit profiter à tous. Pour cela, le Conseil général propose un certain nombre d'aides au bénéfice des plus démunis, mène des actions améliorant la qualité de vie de ses habitants et s'impose une obligation d'exemplarité.

Dès la première étape de l'Agenda 21 départemental, le développement durable est devenu le "fil conducteur des politiques publiques du Conseil général". Désormais, celles-ci sont révisées pour respecter cet engagement.

Entre 2003 et 2007, 42 délibérations cadres touchant l'ensemble des compétences départementales ont été élaborées dans ce sens.

Pour les plus démunis

Le Conseil général a d'abord des compétences sociales, tournées vers les plus fragiles d'entre nous : les personnes handicapées, les personnes âgées, les enfants et les familles confrontées à des situations difficiles.

- Le droit à l'Allocation pour personnes âgées (APA), avec une allocation départementale supplémentaire pour les plus démunis, concerne environ 10 000 bénéficiaires par an
- L'aide à la personne : il existe aujourd'hui 11 centres locaux d'information et de coordination (CLIC), 9 plateformes regroupant 31 structures et 20 services de soins infirmiers à domicile (SSIAD)
- La création de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), permettant l'installation de la commission des droits et de l'autonomie des personnes

La qualité de vie

- Le développement d'un schéma départemental des liaisons douces alternatives à la voiture
- L'aménagement de la gare autoroutière de Briis-sous-Forges, aujourd'hui très fréquentée
- L'achat de bus départementaux respectueux de l'environnement : 9 véhicules ont ainsi été acquis en 2006, dont 6 dotés de filtre à particules et 3 à la norme "Euro 4" qui divise par 5 les émissions de particules
- La création d'Espaces naturels sensibles (ENS) pour protéger et valoriser le patrimoine naturel du territoire essonnien
- La mise en œuvre d'une politique de prévention des déchets

Obligation d'exemplarité

- Les clauses sociales insérées dans les marchés de travaux : en 2007, 8 marchés (6 dans les collèges et 2 pour les routes) d'un montant de 63 millions d'euros, représentant 36 000 heures de travail effectuées par des personnes en insertion professionnelle
- L'élaboration et la diffusion auprès des agents, du guide des bonnes pratiques
- La réalisation de diagnostics énergétiques du patrimoine bâti départemental
- La mobilisation de l'administration pour une commande publique durable et solidaire avec l'achat d'une centaine de véhicules GPL pour les services
- Les achats de fournitures et de matériel tiennent compte des caractéristiques environnementales, éthiques et équitables : papier recyclé, produits d'entretien écologique, bois non traité ou éco-certifié, matériels économes en énergie, boissons issues du commerce équitable, etc. ■



CONTACT

Élodie VAXELAIRE
evaxelaire@cg91.fr
Tél. : 01 60 91 94 41

Rencontres nationales des Agenda 21

En novembre 2007, le Conseil général a organisé les 4e Rencontres nationales des Agendas 21 départementaux, en partenariat avec l'Assemblée des Départements de France et le Comité 21. Lors de la séance plénière, elles ont accueilli 800 professionnels, acteurs et habitants de l'Essonne, en présence de la Secrétaire d'État à l'Écologie et au Développement durable.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.essonne.fr
rubrique
"développement durable"
www.agenda21.essonne.fr
agenda21@cg91.fr

CRÉATEUR de vocations

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ESSONNE a reçu trois récompenses qui reconnaissent l'importance de son engagement dans le développement durable et solidaire. Lui-même décerne des "Prix de l'Agenda 21", valorisant les initiatives locales. Encourager chaque Essonnien à agir est l'un des principes de la deuxième étape de l'Agenda 21.

2006 : "Rubans du développement durable", organisés par le Comité 21, l'AMF et DEXIA qui récompensent la qualité de notre Agenda 21

2007 : Reconnaissance en tant que "projet territorial de développement durable" du Ministère de l'Écologie et du Développement durable (MEDD), accordée aux démarches innovantes des collectivités locales

2008 : "Marianne d'Or", catégorie développement durable, décernée par le Sénat qui salue particulièrement la place offerte aux citoyens dans notre démarche

La délégation au développement durable et solidaire

Créée en 2002, la Délégation au développement durable et solidaire (DDDS) est composée de huit agents : une déléguée générale, assistée de quatre chefs de projets, deux chargés de missions et une assistante de direction.

Des initiatives locales récompensées

Depuis 2006, les "Prix de l'Agenda 21" permettent de repérer et de valoriser les entreprises, les associations, les collectivités, les citoyens et les collèges qui intègrent dans leurs actions et initiatives la notion de développement durable et solidaire. Ces récompenses ont aussi vocation à motiver l'ensemble des acteurs essonnien, pour qu'à leur tour, ils deviennent porteurs de projets innovants.

Paroles de lauréats

Hermine Durand UNE LYCÉENNE ÉCO-RESPONSABLE

"Avec des amies, nous étions passionnées par la protection de l'environnement. Nous avons voulu agir à notre niveau, dans notre lycée. Nous avons instauré le tri du papier, du verre et des emballages en mettant en place des corbeilles de différentes couleurs. Tout le monde s'y est mis"

Isabelle Gaudin INSTAURER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS UNE COPROPRIÉTÉ

"Nous avons travaillé sur la gestion des déchets. Dans le livret d'accueil remis aux nouveaux résidents, nous avons inclus un point sur la collecte sélective. Lors de la rénovation des toitures, l'isolation a été repensée".

Nelly Serre UN NOM PRÉDESTINÉ...

"Au printemps 2002, nous avons construit nous-même notre maison en bois bioclimatique, explique Nelly Serre. En parallèle, j'ai souhaité inscrire le développement durable dans le fonctionnement des établissements scolaires".





UNE DÉMARCHE partenariale et territoriale

1/2

CONTACT

Élodie VAXELAIRE
evaxelaire@cg91.fr
Tél. : 01 60 91 94 41

Protocole d'engagements

Le Protocole d'engagements permet de formaliser l'engagement des partenaires à l'élaboration et la mise en œuvre de la 2^e étape. Ils s'y engagent à mettre en œuvre, seuls ou à plusieurs, des actions précises, chiffrables et évaluables. Il définit également les règles qui régiront le travail d'élaboration des actions, en garantissant une réelle implication de ses signataires. Enfin, ce Protocole participe à la construction d'une culture commune du développement durable.

En septembre 2008, près de 141 signataires ont d'ores et déjà signé le Protocole d'engagements.

POUR EN SAVOIR PLUS

www.essonne.fr
rubrique
"développement durable"
www.agenda21.essonne.fr
agenda21@cg91.fr

EN 2007, LE CONSEIL GÉNÉRAL a réalisé un bilan de la première étape de son Agenda 21, avec la population et les acteurs essonnais. Ce bilan, qui fait apparaître que plus de 90 % des actions ont été réalisées, marque le début de la deuxième étape, dans laquelle l'ensemble des acteurs du territoire peut devenir porteur de projets. Le Conseil général y sera à la fois acteur, en poursuivant la mise en œuvre d'actions concrètes, animateur, en faisant vivre le réseau des acteurs du territoire et fédérateur des initiatives issues du territoire.

Au regard des défis à relever, cette deuxième étape est en effet fondée sur une idée force : seule la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire, c'est-à-dire les citoyens, les institutions, la société civile, le monde de l'entreprise et le milieu associatif, permettra d'apporter une réponse à la hauteur des enjeux.

Le 23 octobre 2007, l'Assemblée départementale a donc fixé les objectifs de cette deuxième étape autour de quatre axes stratégiques. ■

Axe 1

Animation territoriale

- Informer, sensibiliser, éduquer, former au développement durable
- Recenser et diffuser les bonnes pratiques
- Inscrire l'Essonne dans un contexte global

Axe 2

Territoire(s) durable(s)

- Élaborer un plan climat énergie territorial
- Lancer un plan ambitieux des déplacements
- Valoriser et préserver la biodiversité et les paysages

Axe 3

Vivre ensemble

- Définir collectivement une politique de la jeunesse
- Anticiper le vieillissement de la population
- Assurer la cohérence d'une politique de la santé

Axe 4

Innovation économique et sociale

- Préparer les métiers de demain et développer les emplois de proximité
- Développer les éco-filières
- Mobiliser les acteurs économiques et de l'insertion
- Définir les conditions d'une agriculture durable

Le Conseil général a proposé à ses partenaires de signer le "Protocole d'engagements" pour les associer à l'élaboration et la mise en œuvre de la 2^e étape de l'Agenda 21.

Des ateliers partenariaux organisés en 2008 permettront de définir les objectifs et les actions de cette deuxième étape, qui seront votés au début de l'année 2009.



UNE DÉMARCHE partenariale et territoriale

2/2

CONTACT

Élodie VAXELAIRE
evaxelaire@cg91.fr
Tél. : 01 60 91 94 41

POUR EN SAVOIR PLUS

www.essonne.fr
rubrique
"développement durable"
www.agenda21.essonne.fr
agenda21@cg91.fr

UN PILOTAGE PARTENARIAL engage l'ensemble des services du Conseil général. Afin de garantir une définition collégiale d'actions, différentes instances ont été créées. **Un comité d'orientation**, présidé par le Président du Conseil général, s'est constitué. Il est chargé de coordonner le travail des différents ateliers et vérifier la pertinence et l'homogénéité des actions proposées. Il est constitué d'acteurs représentatifs des différentes catégories de signataires, des représentants des services de l'État et des spécialistes du développement durable.

- Au sein du conseil général, **un comité technique** animé par la Délégation au développement durable et solidaire fédère l'ensemble des services impliqués. ■

Paroles de signataires

Opievoy, 2^e bailleur social public d'Île-de-France, présent sur 172 communes

"Le groupe OPIEVOY, entreprise citoyenne, s'engage à réduire l'impact environnemental de ses constructions, de ses réhabilitations et de sa gestion. Il diminuera ses coûts de maintenance, ses consommations d'énergie et d'eau et maîtrisera les charges de ses clients locataires."

Syndicat d'agglomération nouvelle de Sénart (108 000 habitants)

"Le développement durable, c'est vivre aujourd'hui tout en inventant le bien vivre de demain".

Medicen Paris Région, pôle de compétitivité réunissant des entreprises, organismes de recherche et d'enseignement

"Par la signature de ce protocole d'engagements partagés, MEDICEN, pôle mondial dédié aux sciences du vivant, s'engage aux côtés du Conseil général pour contribuer par son action de soutien et d'animation des acteurs du département – au développement solidaire, scientifique et économique de l'Essonne".

La FFER (Fédération française des énergies renouvelables)

"Nous sommes heureux de nous associer à ce 2^e plan d'actions pour une Essonne durable et solidaire, avec pour objectif de développer les métiers de demain liés aux énergies renouvelables, secteur aujourd'hui en plein essor qui a besoin d'une structuration et d'une reconnaissance officielle".

**CONTACT**

Élodie VAXELAIRE
 evaxelaire@cg91.fr
 Tél. : 01 60 91 94 41

POUR EN SAVOIR PLUS

www.essonne.fr
 rubrique
 "développement durable"
 www.agenda21.essonne.fr
 agenda21@cg91.fr

SAVOIR POUR AGIR

LA DEUXIÈME ÉTAPE DE L'AGENDA 21 doit être fondée sur un diagnostic précis et incontestable de notre territoire. C'est pourquoi le Conseil général s'est doté de deux outils d'aide à la décision pour élaborer sa stratégie de diminution des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Le Bilan Carbone™

Le Bilan Carbone™ est un outil élaboré par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) servant à estimer les émissions des 6 gaz à effet de serre identifiés par les accords de Kyoto. Cet outil d'évaluation fine du territoire et d'aide à la décision permet de définir un Plan Climat Énergie Territorial puis d'engager une stratégie locale afin d'atteindre une meilleure gestion d'énergie et agir contre le changement climatique. Le territoire essonnien produit ainsi 11 200 000 tonnes équivalent CO₂ par an (chiffre 2007).

L'élaboration d'un plan climat énergie participera à l'objectif national de diviser par 4, d'ici 2050, le niveau des émissions constatées en 1990. L'Essonne doit ainsi réduire ses émissions de gaz à effet de serre, de 11 200 000 teCO₂/an en 2007, à 8 700 000 teCO₂/an en 2020 et à 2 700 000 teCO₂/an en 2050.

L'empreinte écologique

L'empreinte écologique est le rapport entre les ressources disponibles d'un territoire et celles utilisées par sa population. Un territoire se développera durablement si l'empreinte écologique de sa population est inférieure à ce que le territoire peut offrir. L'empreinte écologique se mesure en hectares globaux par an et par habitant (gha/hab/an). Celle d'un Essonnien s'élève à 5,65 gha/hab/an. Elle est plus élevée que celle d'un Francilien (5,59 gha/hab/an) et que celle d'un Français (5,33 gha/hab/an.)

L'ORIGINE DES GAZ À EFFET DE SERRE

Résultats du Bilan Carbone™ 2008

Le territoire essonnien produit **11 200 000 tonnes équivalent CO₂ par an**, ainsi réparties...



43 % transport de personnes, de marchandises et biens industriels

24 % chauffage et éclairage des logements et bâtiments



6 % construction des bâtiments

14 % industrie

7 % énergie primaire

2 %

agriculture (engrais et engins agricoles)

2 %

traitement des déchets



2 %

construction et entretien des routes



Fort heureusement, les forêts essonniennes entretenues absorbent aujourd'hui 417 000 tonnes équivalent CO₂ par an.

Cette richesse doit, par conséquent, être préservée par tous !



CONTACT

Élodie VAXELAIRE
evaxelaire@cg91.fr
Tél. : 01 60 91 94 41

POUR EN SAVOIR PLUS

www.essonne.fr
rubrique
"développement durable"
www.agenda21.essonne.fr
agenda21@cg91.fr

RETOUR SUR...

2002

28 mars : Le Conseil général de l'Essonne s'engage dans l'élaboration d'un Agenda 21 départemental.

2003

20 octobre : Adoption de l'Agenda 21 départemental par l'Assemblée départementale.

4 décembre : Naissance de l'Observatoire participatif des engagements (OPE).

2005

21 mars : Adoption du bilan 2004 et programme 2005 de l'Agenda 21.

2006

2 mai : Adoption du bilan 2005 et du programme 2006 de l'Agenda 21.

25 septembre : Adoption du projet Essonne 2020 par le Conseil général.

18 et 19 octobre : 4^{es} assises des Espaces naturels sensibles (ENS), sur le thème "Biodiversité et transparence" à Marcoussis.

30 novembre : Le Conseil général de l'Essonne lauréat des Rubans du développement durable remis par le Président de l'Assemblée nationale.

2007

Février : Reconnaissance en tant que "projet territorial de développement durable" du Ministère de l'Écologie et du Développement durable.

20 mars - 2 avril : Organisation de 5 forums participatifs à Janville, Brétigny, Montgeron, Massy et Évry (1 000 participants).

18 avril : Le Président du Conseil général reçoit la "Marianne d'Or du développement durable", remise par le Président du Sénat.

25 juin : L'Assemblée départementale acte le bilan 2003-2007 de l'Agenda 21 et adopte le principe d'une deuxième étape du développement durable et solidaire en Essonne.

22 octobre : Délibération qui engage le Conseil général dans l'élaboration d'un plan d'actions partenarial pour une Essonne durable et solidaire.

16 novembre : Signature du protocole d'engagement partagés en clôture des 4^{es} Assises nationales des Agendas 21 départementaux à Marcoussis.

Décembre : Lancement du Bilan Carbone™.

2008

20 février : Mise en place du collectif climat.

5 juin : Réunion plénière pour l'élaboration de la deuxième étape de l'Agenda 21 de l'Essonne.

17, 19, 24 et 26 juin : Réunions par pôles "Animation territoriale", "Innovation économique et sociale", "Territoire(s) durable(s)" et "Vivre ensemble".

